

**Conditions Générales
Carte Corporate Air France
American Express®
pour les Sociétés en vigueur
à compter du 7 novembre 2011**

Le présent *Contrat* énonce les conditions selon lesquelles nous fournirons le *Programme Carte Corporate Air France - American Express®* en France, qui comprend principalement (i) la fourniture de services de paiement par *Carte* aux personnes autorisées par la *Société* à détenir des *Cartes* destinées à être utilisées dans le cadre de l'activité de la *Société*, sous réserve des conditions générales distinctes s'appliquant aux *Titulaires*; et (ii) la fourniture de rapports d'analyse et de gestion concernant les dépenses des *Titulaires*, afin d'aider la *Société* à gérer ses coûts.

1. Définitions

- a) « *Carte* » désigne la ou les *Carte(s)* Corporate American Express® associée(s) au(x) *Compte(s)-Carte* correspondant(s) et émise(s) en France au bénéfice d'une personne désignée dans le formulaire de demande de *Carte* dûment rempli et signé par ladite personne et approuvé par un *Gestionnaire de Programme* ou autre personne autorisée à approuver une telle demande pour le *Compte Société*.
- b) « *Code(s)* » désigne le PIN (*Personal Identification Number*), le *Code* d'identification au téléphone, le(s) mot(s) de passe en ligne et tout autre *Code* (ou *Codes*) établis pour être utilisés avec une *Carte* ou un *Compte-Carte*.
- c) « *Commerçant* » désigne les entreprises et organismes qui acceptent les *Cartes* American Express® pour le paiement de biens ou services.
- d) « *Compte-Carte* » désigne le compte que nous établissons pour un *Titulaire* aux fins de réaliser et d'enregistrer les *Débts*.
- e) « *Compte Société* » désigne le compte ouvert par nous dans nos livres pour enregistrer les obligations de paiement de la *Société* envers nous et nos obligations de paiement envers la *Société* aux termes du présent *Contrat*, y compris, sans que ces mentions soient limitatives, les obligations de la *Société* de payer les *Débts* sur les *Comptes-Carte* et ses obligations de nous payer les frais, commissions, coûts ou autres montants qui nous sont dus aux termes du présent *Contrat*. Le *Compte Société* est distinct des *Comptes-Carte* et ne saurait être utilisé pour réaliser des transactions par *Carte*.
- f) « *Contrat* » désigne les présentes conditions convenues entre la *Société* et nous pour la mise à disposition du *Programme*, y

- compris le *Formulaire*. Le *Contrat* est distinct des Conditions Générales des *Titulaires* qui sont convenues entre les *Titulaires* et nous, et il est conclu sans préjudice desdites conditions.
- g) « *Débit* » désigne toute transaction effectuée au moyen d'une *Carte* ou autre montant imputé sur un *Compte-Carte* par le biais de la *Carte* ou de toute autre manière, tous frais ou commissions associés à une *Carte* ou un *Compte-Carte*, y compris les frais de renouvellement, les pénalités de retard et coûts associés, et autres frais, commissions, charges ou coûts qui peuvent nous être dus au titre des Conditions Générales des *Titulaires*.
- h) « *Formulaire* » désigne la demande d'ouverture de *Compte-Carte* Corporate Air France - American Express® remplie par la *Société*.
- i) « *Gestionnaire de Programme* » signifie la personne désignée par la *Société* sur les instructions de laquelle nous gérons le *Programme*.
- j) « *Limite de Compte* » désigne une limite de dépense applicable au *Compte Société* ou à l'ensemble cumulé ou un sous-ensemble cumulé de *Comptes-Carte*, représentant le montant maximum à tout moment de l'encours du *Compte Société* et/ou desdits *Comptes-Carte*.
- k) « *Nous* », « *notre* » et « *nos* » désignent American Express Carte-France (Société Anonyme au capital de 77 873 000 € - 4, rue Louis Blériot - 92561 Rueil Malmaison Cedex - R.C.S Nanterre B 313 536 898) et toutes Sociétés mères, filiales ou affiliées et titulaires de licence prenant part au *Programme Carte* American Express®.
- l) « *Programme* » désigne le Service *Carte* Corporate Air France - American Express® fourni aux *Titulaires* et à la *Société* en application du présent *Contrat* et des Conditions Générales des *Titulaires*.
- m) « *Relevé* » désigne le *Relevé* d'un *Compte-Carte* contenant le détail des transactions par *Carte*, le solde du compte et autres données pertinentes relatives au compte se rapportant à une période spécifique.
- n) « *Service de Relevés Electroniques* » désigne le service par *internet* que nous mettons à la disposition des *Titulaires* afin qu'ils puissent obtenir ou consulter leurs *Relevés*.
- o) « *Service en Ligne* » désigne tout service par *internet* que nous mettons à disposition de la *Société* afin de gérer le *Programme* et de permettre l'examen des dépenses des *Titulaires* et l'obtention d'autres données pertinentes relatives au *Programme*.
- p) « *Société* » désigne la *Société* ou l'entreprise dont le nom et l'adresse figurent dans le *Formulaire* et qui a signé

ledit *Formulaire*, son successeur ou ses ayants droit.

- q) « *Société Affiliée* » désigne toute entité qui contrôle, est contrôlée ou se trouve sous contrôle commun d'une *Société*, y compris ses filiales.
- r) « *Titulaire* » désigne la personne dont le nom figure sur une *Carte*.
- s) « *Partenaire* » désigne tout tiers qui participe au *Programme* de la *Carte*.

2. Émission de la Carte

- a) La *Société* est seule responsable du choix et de la notification à notre attention des noms des personnes au bénéfice desquelles elle nous demande d'émettre des *Cartes* et d'établir des *Comptes-Carte*. Nous considérons tout demandeur qui nous est adressé par un *Gestionnaire de Programme* comme ayant été habilité par la *Société* à détenir et à utiliser une *Carte*.
- b) Nous fournirons à la *Société*, sur demande, des formulaires de demande de *Carte* à faire remplir par les personnes souhaitant devenir *Titulaires*, ces formulaires comprenant les Conditions Générales en vigueur au moment concerné. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de modifier à tout moment les formulaires de demande de *Carte* et les Conditions Générales des *Titulaires* et d'établir des conditions supplémentaires ou différentes pour les demandes de *Carte* par *internet*, et nous aviserons la *Société* en conséquence.
- c) La *Société* doit veiller à ce que les formulaires de demande de *Carte* et les procédures en vigueur soient utilisés et suivis conformément à nos prescriptions et que les Conditions Générales des *Titulaires* soient communiquées à chaque demandeur et conservées par ce dernier au moment où il remplit le formulaire de demande de *Carte* et en tout état de cause dans un délai suffisant avant que la *Carte* ne soit fournie au *Titulaire*.
- d) Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion :
 - (i) d'effectuer des vérifications de solvabilité auprès des établissements bancaires et financiers ainsi que d'organismes d'informations financières, au sujet de la *Société* et/ou tout *Titulaire* ou *Titulaire* potentiel. Ces établissements et organismes peuvent conserver des inscriptions de ces vérifications dans leurs fichiers, ces vérifications et inscriptions pouvant (si les lois applicables le permettent) être utilisées par nous et d'autres entreprises et organismes dans le cadre de décisions de crédit relatives à la *Société* ou au *Titulaire*,

de la prévention de la fraude ou de la localisation des *débiteurs*, et pour nous permettre de nous conformer à nos obligations légales ;

- (ii) de refuser d'émettre une *Carte* à toute personne ; et
- (iii) d'analyser des informations concernant les *Titulaires* et les *Débits* effectués sur les *Comptes-Carte* pour pouvoir autoriser les *Débits* et de lutter contre la fraude.

3. Utilisation de la *Carte/Code(s)*

a) Le *Titulaire* est la seule personne autorisée à utiliser la *Carte* portant son nom ainsi que le *Compte-Carte* et les *Codes* correspondants. La *Société* doit veiller à ce que chaque *Titulaire* prenne des mesures raisonnables pour empêcher toute autre personne d'utiliser la *Carte*, le *Compte-Carte* et les *Codes*, et à ce que chaque *Titulaire* prenne soin de conserver la *Carte* en lieu sûr et de préserver le caractère secret des données relatives à la *Carte* et au *Compte-Carte* ainsi que des *Codes*. La *Société* est tenue de se conformer à nos instructions destinées à assurer l'utilisation appropriée de la *Carte*, des données d'identification de la *Carte* et des *Codes*, tel que précisé dans les Conditions Générales des *Titulaires* ou dans les notifications adressées à la *Société*, et elle doit veiller à ce que chaque *Titulaire* se conforme également aux dites instructions.

b) La *Société* est tenue de nous fournir toutes les informations dont elle dispose, relatives aux coordonnées d'un *Titulaire*, et elle est tenue de nous apporter son concours dans le cadre de toutes investigations concernant l'utilisation de la *Carte* ou le recouvrement des *Débits* auprès des *Titulaires*. Cette stipulation restera en vigueur après l'annulation de la *Carte* et l'arrivée à terme du présent *Contrat*.

c) La *Carte* reste notre propriété à tout moment bien que le *Titulaire* en ait l'utilisation. La *Société* a l'obligation de nous aviser immédiatement lorsqu'un *Titulaire* cesse d'être employé par la *Société* ou lié à cette dernière pour quelque raison que ce soit, y compris l'obligation de nous notifier la date effective d'une telle cessation, et elle devra faire toutes diligences pour obtenir restitution de la *Carte* par le *Titulaire* et la détruire ou nous la restituer.

4. Utilisations autorisées et interdites

- a) Sous réserve des dispositions du présent *Contrat* et des Conditions Générales des *Titulaires*, le *Titulaire* peut utiliser la *Carte*, la *Société* s'engageant à donner instruction au *Titulaire* de n'utiliser la *Carte* qu'aux fins de l'activité de la *Société*, c'est-à-dire pour effectuer le paiement aux *Commerçants* de biens et/ou services (hors biens et/ou services destinés à la revente), et conformément aux politiques et procédures de la *Société*.
- b) À titre exceptionnel, nous pouvons

autoriser l'utilisation de la *Carte* aux fins de l'achat de biens ou services en vue de leur revente (« *Articles Destinés à la Revente* »), aux conditions suivantes :

- (i) la *Société* devra nous notifier son intention d'autoriser l'utilisation de *Carte* pour l'achat d'*Articles Destinés à la Revente* (une confirmation dans le *Formulaire* étant insuffisante) ; et
- (ii) la *Société* sera seule responsable de tous les *Débits* liés aux *Articles Destinés à la Revente*, quand bien même la condition de notification stipulée dans l'article 4 b) i) n'aurait pas été satisfaite et nonobstant toute responsabilité du *Titulaire* au titre de la clause « Responsabilité » du présent *Contrat*.

c) Le Service Express Cash permet aux *Titulaires* d'effectuer des retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques affichant le logo American Express®. Si un *Titulaire* adhère au Service Express Cash, sa participation pourra être régie par un *Contrat* distinct, étant toutefois entendu que la *Société* restera à tout moment responsable à l'égard de tels *Débits*, quel que soit le type de responsabilité s'appliquant par ailleurs en vertu de la clause « Responsabilité » du présent *Contrat*.

5. Responsabilité

a) La *Société* et/ou le *Titulaire* sont responsables envers nous du paiement des *Débits* en fonction du type de responsabilité indiqué dans le *Formulaire* ou convenu par écrit entre la *Société* et nous. À cet égard :

- (i) « Individuelle » signifie qu'à l'égard de tous les *Débits*, sauf stipulation expresse contraire du présent *Contrat*, le *Titulaire* est responsable envers nous et la *Société* est responsable envers le *Titulaire* ;
- (ii) « *Société* » signifie que la *Société* est responsable envers nous à l'égard de tous les *Débits* ; et
- (iii) « Solidaire » signifie que la *Société* et le *Titulaire* sont responsables solidairement à l'égard des *Débits* suivants :

- Les *Débits* ayant fait l'objet d'une note de frais approuvée par un représentant habilité de la *Société* et dont le remboursement aurait été omis dans le solde de tous comptes.
- les *Débits* encourus après cessation de l'emploi du *Titulaire* par la *Société* ou autre lien du *Titulaire* avec la *Société* (quelle qu'en soit la raison) et avant la date à laquelle nous recevons notification de cette cessation de la part de la *Société* ;
- les *Débits* encourus avant la date à laquelle nous recevons notification du retrait par la *Société* de l'habilitation d'un *Titulaire* à détenir la *Carte* ;
- les *Débits* encourus par un administrateur, associé ou propriétaire de la *Société* (y compris

les membres de leurs familles respectives) ;

- les *Débits* correspondant à des avances d'espèces au *Titulaire* ou retraits d'espèces par le *Titulaire* (que ce soit en personne ou par des moyens automatisés) ;
- les *Débits* découlant d'actes de malhonnêteté du *Titulaire* pour lesquels la *Société* bénéficie d'une couverture d'assurance ;
- les *Débits* ne pouvant pas être recouverts auprès du *Titulaire* à défaut d'informations fournies par la *Société* permettant de localiser le *Titulaire* ou du fait d'un manquement de la *Société* à exercer toutes diligences pour nous aider à recouvrer le paiement auprès du *Titulaire* ;
- les *Débits* relatifs à des *Articles Destinés à la Revente* visés à la clause « Utilisations autorisées et interdites » du présent *Contrat*, étant précisé que dans tous les autres cas en ce qui concerne la responsabilité « Solidaire », le *Titulaire* sera seul responsable à l'égard de tous les *Débits*.

b) Quel que soit le type de responsabilité, la *Société* doit :

- (i) donner instruction aux *Titulaires* de soumettre dans les meilleurs délais, et au moins une fois par mois en tout état de cause, leurs notes de frais comportant les transactions par *Carte* ;
- (ii) rembourser dans les meilleurs délais aux *Titulaires* les *Débits* que ceux-ci nous ont payés directement ;
- (iii) donner des instructions aux *Titulaires* précisant que la *Carte* est émise aux seules fins autorisées aux termes de la clause « Utilisations autorisées et interdites » du présent *Contrat* et conformes aux politiques et procédures de la *Société*, et nous signaler dans les meilleurs délais toute utilisation abusive de la *Carte* ; et
- (iv) exercer toutes diligences pour nous aider à recouvrer tout impayé auprès d'un *Titulaire*.

c) Nous tiendrons la *Société* informée de toute modification des Conditions Générales des *Titulaires*, y compris en ce qui concerne tous nouveaux frais ou autres charges nouvellement instaurées ou modifiées dans le cadre de ces conditions. Notre droit de modifier ou d'instaurer de tels frais ou charges dans le cadre des Conditions Générales des *Titulaires* ou de modifier les Conditions Générales de toute autre manière n'affecte en rien la responsabilité de la *Société* à l'égard de tous *Débits* telle que stipulée au paragraphe 5 a) Responsabilité.

6. Limites de Compte

a) Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'établir des *Limites de*

Compte. Les *Limites de Compte* peuvent être établies conjointement en liaison avec d'autres comptes ou dispositifs mis en place par la *Société* ou ses *Sociétés Affiliées* auprès de nous ou de l'une de nos *Sociétés Affiliées*. Nous pourrions modifier toute *Limite de Compte* à notre entière discrétion. Nous informerons la *Société* avant ou au moment de l'établissement ou de la modification d'une *Limite de Compte*.

- b) La *Société* s'engage à surveiller régulièrement et à gérer le *Compte Société*, notamment en mettant en œuvre des politiques et procédures internes de contrôle des dépenses des *Titulaires*, afin de veiller à ce que les *Limites de Compte* ne soient pas dépassées.
- c) Nous nous réservons le droit à notre entière discrétion de refuser d'autoriser ou de traiter toute transaction par *Carte* même si la *Société* n'a pas excédé la *Limite de Compte*.
- d) Nous nous réservons le droit d'évaluer périodiquement la solvabilité de la *Société* en obtenant ou en demandant des états financiers et autres informations concernant la *Société*. Sur demande, la *Société* sera tenue de nous fournir dans les meilleurs délais des copies des renseignements financiers la concernant et autres informations relatives à son activité raisonnablement nécessaires pour nous permettre ainsi qu'à nos *Sociétés Affiliées* d'évaluer notre/leur risque financier et pour nous/leur permettre de respecter nos/leurs obligations légales. Ainsi, nous pouvons utiliser et partager de telles informations avec nos *Sociétés Affiliées*.
- e) Nous pouvons exiger que la *Société* nous consente des garanties afin d'éviter l'établissement ou la diminution d'une *Limite de Compte* ou de permettre l'augmentation d'une *Limite de Compte*.
- f) Il est précisé pour écarter toute ambiguïté que la *Société* et/ou le *Titulaire* restent responsables à l'égard de tous les *Débts* conformément à la clause « Responsabilité » du présent *Contrat*, y compris les *Débts* encourus au-delà d'une *Limite de Compte*.

7. Frais et autres charges associés à la *Carte*

- a) Tous les frais et autres charges qui s'appliquent à la *Carte* et sont susceptibles d'apparaître comme *Débts* sont définis dans les Conditions Générales des *Titulaires* et imputés sur le *Compte-Carte*, notamment (et à titre d'exemple) les cotisations annuelles et les pénalités de retard. Ne sont pas compris ici les frais et charges qui pourraient être négociés entre nous et la *Société* en dehors du cadre d'un *Compte-Carte*.
- b) Nous pouvons imputer des frais sur un *Compte-Carte* pour les services que nous pourrions fournir aux *Titulaires* et qui ne seraient pas couverts par les Conditions Générales des *Titulaires*, notamment (et à titre d'exemple) les frais de participation

au *Programme Multi Miles*. Ceux-ci apparaîtront comme *Débts* sur le *Compte-Carte*.

- c) Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de modifier ou d'instaurer des frais relatifs aux Conditions Générales des *Titulaires* ou du présent *Contrat*. Nous tiendrons la *Société* informée de toutes modifications des Conditions Générales des *Titulaires*. Nous donnerons un préavis par écrit à la *Société* dans les conditions prévues à la clause « Modifications du présent *Contrat* » pour toute modification des frais du présent *Contrat*.

8. Relevés

- a) Nous enverrons des *Relevés* ou les mettrons à disposition de la *Société* et/ou des *Titulaires* (selon ce qui sera convenu avec la *Société*) périodiquement et une fois par mois s'il y a eu une quelconque activité sur un *Compte-Carte*.
- b) Sauf accord contraire avec la *Société*, et sauf si la facturation et le règlement des *Comptes-Carte* sont centralisés auprès de la *Société*, les *Relevés* seront fournis aux *Titulaires* par le biais du *Service de Relevés Electroniques*, et les *Titulaires* devront être inscrits au *Service de Relevés Electroniques* via notre site internet sécurisé. Les conditions d'utilisation du *Service de Relevés Electroniques* sont précisées dans les Conditions Générales des *Titulaires*. Dans le cas où des *Relevés* seraient envoyés à la *Société* sur un support durable et ne seraient pas mis à disposition des *Titulaires* par le biais de notre *Service de Relevés Electroniques*, la *Société* devra fournir une copie du *Relevé* sur un support durable au *Titulaire* dans les meilleurs délais sur demande de ce dernier.
- c) Sauf accord contraire avec la *Société*, les *Relevés* pourront être fournis à la *Société* par le biais de notre *Service en Ligne*.
- d) Quelle que soit la manière dont les *Relevés* sont fournis, la *Société* et/ou le *Titulaire* resteront responsables conformément à la clause « Responsabilité » du présent *Contrat*.
- e) Tous les *Débts* figurant sur les *Relevés* doivent être payés conformément à la clause « Paiement » du présent *Contrat*. Nous récapitulerons les montants dus par la *Société* en relation avec les soldes et autres montants qui nous sont dus au titre du *Compte Société* par le biais du *Service en Ligne*, étant toutefois précisé que nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de fournir un tel récapitulatif à la *Société* indépendamment du service.
- f) La *Société* doit nous aviser immédiatement de toute modification de ses coordonnées ou de celles de tout *Titulaire*.
- g) Nous pouvons fournir à la *Société*, sur demande de cette dernière, des données de gestion supplémentaires concernant les dépenses des *Titulaires*. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'imputer des frais à la *Société* pour ces données, ce dont nous informerons la *Société* avant de fournir les données.

9. Contestation des *Débts*

- a) La *Société* doit veiller à ce que les *Relevés* soient examinés dès leur mise à disposition auprès de la *Société* et/ou des *Titulaires*. Si la *Société* ou un *Titulaire* a des questions au sujet d'un *Relevé*, la *Société* veillera à ce que ces questions soient portées à notre attention dès que le *Relevé* aura été examiné. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'imputer directement à la *Société* les crédits que la loi applicable nous imposerait de porter au *Compte-Carte* en relation avec des questions soulevées plus d'un (1) mois après la date du *Relevé*.
- b) Sauf si la loi applicable l'exige, nous n'aurons aucune responsabilité à l'égard des biens ou services achetés au moyen de la *Carte*. En toutes circonstances, nous devons être payés en totalité pour tous les *Débts* apparaissant sur un *Relevé*. Tout différend relatif aux biens et services achetés au moyen de la *Carte* doit être réglé directement avec le *Commerçant*.

10. *Cartes perdues/volées* et utilisation abusive des *Comptes-Carte*

- a) La *Société* doit faire en sorte que nous soyons immédiatement avisés (par téléphone au 01 47 77 72 00 (ou autres numéros que nous pourrions communiquer de temps à autre à la *Société* ou aux *Titulaires*) dans les cas suivants :
 - (i) une *Carte* est perdue ou volée ;
 - (ii) une *Carte* de renouvellement / remplacement n'est pas reçue par le *Titulaire* ;
 - (iii) un tiers a pris connaissance d'un *Code* ;
 - (iv) il est suspecté qu'un *Compte-Carte* fasse l'objet d'une utilisation abusive ou qu'une transaction n'ait pas été autorisée ; ou
 - (v) il est suspecté qu'une transaction n'ait pas été correctement traitée.
- b) La *Société* s'engage à nous prêter assistance dans le cadre de nos efforts en vue du contrôle de l'utilisation frauduleuse de la *Carte*, notamment en nous fournissant toutes déclarations, attestations et/ou copies de rapports de police officiels que nous pourrions demander. La *Société* accepte que nous puissions fournir des renseignements concernant les activités de la *Société* et des *Titulaires* dans le cadre du *Programme* aux autorités compétentes.

11. Suspension

- a) Nous pouvons à tout moment empêcher un *Titulaire* d'utiliser la *Carte* pour des raisons de sécurité de la *Carte*, si nous suspectons une utilisation non autorisée et/ou frauduleuse de la *Carte* ou si nous estimons que le *Compte-Carte* risque de ne pas être payé en totalité dans les délais requis et/ou pour toute autre raison. Dans ces cas, le présent *Contrat* restera en vigueur, et la *Société* et/ou le *Titulaire* resteront responsables à l'égard de tous *Débts* encourus avant la suspension de la *Carte* ou autorisés par le *Titulaire* pendant

- la durée de la suspension, conformément à la clause « Responsabilité » du présent *Contrat*.
- b) *Nous* pouvons exiger que la *Société nous* consente des garanties afin que *nous* puissions continuer à offrir le *Programme* de façon générale ou spécifiquement pour un *Titulaire*.
- 12. Limitation de notre responsabilité**
- a) *Nous* ne saurions être tenus pour responsables envers la *Société* de tout préjudice ou dommage survenu en rapport avec :
- (i) tout retard ou défaut d'acceptation de la *Carte* par un *Commerçant*, les conditions d'utilisation imposées par un *Commerçant* ou la manière dont ce dernier accepte ou non la *Carte* ;
- (ii) les biens et/ou services achetés au moyen de la *Carte* ou leur livraison ou non livraison ;
- (iii) *notre* manquement à satisfaire *nos* obligations aux termes du présent *Contrat* ou des Conditions Générales des *Titulaires* si un tel manquement est causé par un tiers ou du fait d'un cas de force majeure tel qu'une panne de systèmes, une panne informatique, un conflit social ou autre action ne relevant pas de *notre* contrôle ; ou
- (iv) l'utilisation de la *Carte* dans une machine qui dispense des biens, services ou espèces ou autres moyens de paiement.
- b) *Nous* ne pourrions en toutes circonstances être tenus pour responsables envers la *Société* au titre de la perte de profits ou de tous dommages fortuits, indirects, consécutifs ou spéciaux.
- c) Rien dans le présent *Contrat* n'exclut ou ne vise à exclure une quelconque responsabilité dans la mesure où une telle exclusion serait contraire à la loi applicable.
- 13. Communication avec la Société**
- a) *Nous* pouvons transmettre à la *Société*, les *Relevés*, notifications (comprenant les modifications du présent *Contrat*), informations et autres communications liées au *Programme*, par voie postale, par e-mail ou en les mettant à disposition via le *Service en Ligne* (ou par le biais de liens apparaissant dans des pages de sites *internet* accessibles par le biais du service).
- b) *Nous* pouvons communiquer avec la *Société* par l'intermédiaire d'un *Gestionnaire de Programme*, auquel cas une communication à un *Gestionnaire de Programme* sera réputée être une communication de *notre* part à la *Société*. *Nous* pouvons communiquer avec un *Titulaire* par l'intermédiaire d'un *Gestionnaire de Programme*, auquel cas la *Société* fera en sorte que les communications provenant du *Titulaire* ou adressées à ce dernier *nous* soient transmises immédiatement ou soient transmises immédiatement au *Titulaire* concerné, selon le cas.
- c) *Nous* pouvons nous fonder sur les communications provenant d'un *Gestionnaire de Programme* comme étant des communications provenant de la *Société*. *Nous* pouvons considérer comme une demande de la *Société* en vue d'une intervention sur un Compte de *Société* toute demande qui *nous* serait soumise par un *Gestionnaire de Programme* via e-mail ou un *Service en Ligne*, y compris, sans que ces mentions soient limitatives, la soumission de formulaires de demande de *Carte* ou les demandes d'annulation de *Carte*.
- d) La *Société* devra *nous* tenir informés à tout moment de ses noms, adresses e-mail, adresses postales et numéros de téléphone ainsi que des noms, adresses e-mail, adresses postales et numéros de téléphone de ses *Gestionnaires de Programme* et autres coordonnées pour la remise des communications. Dans le cas où il *nous* serait impossible de remettre une communication ou si une communication *nous* était retournée après une tentative d'envoi à une adresse ou un numéro de téléphone *nous* ayant été fournis antérieurement, *nous* considérerons la *Société* comme responsable d'un manquement grave au présent *Contrat* et *nous* pourrions cesser toute tentative d'envoi de communications à la *Société* jusqu'à ce que *nous* ayons reçu des coordonnées correctes.
- e) Toutes les communications électroniques que *nous* fournissons, y compris les *Relevés*, seront réputées avoir été reçues le jour où *nous* aurons envoyé la notification par e-mail ou publié la communication en ligne, quand bien même la *Société* n'accéderait pas à la communication ce même jour.
- f) La *Société* devra *nous* informer de toute modification d'autres données qui *nous* auront été fournies. La *Société* est tenue de *nous* donner toutes les informations complémentaires et justificatifs se rapportant au *Programme* ou à tout *Compte-Carte* que *nous* pourrions demander ou qui seraient exigés par la loi applicable.
- 14. Conditions d'utilisation du Service en Ligne**
- a) Le ou les *Gestionnaires de Programme* peuvent accéder au *Service en Ligne* par le biais de *notre* site *internet*, tel qu'il sera notifié à la *Société* de temps à autre, au moyen de l'identifiant d'utilisateur et du mot de passe attribués (les « *Accès Sécurisés* »).
- b) Il est de la responsabilité de la *Société* de se fournir et de garder en place ses propres systèmes informatiques, logiciels et lignes de télécommunication compatibles qui lui sont nécessaires pour accéder dans de bonnes conditions au *Service en Ligne*. *Nous* n'avons aucune responsabilité à l'égard des logiciels ou des équipements de la *Société*.
- c) La *Société* est responsable de tous les frais de télécommunication et frais similaires encourus par elle à l'occasion de tout accès au *Service en Ligne* et de son utilisation de ce service.
- d) *Nous* sommes en droit de modifier les avantages procurés par le *Service en Ligne* à tout moment. *Nous* informerons la *Société* de telles modifications et de toutes modifications correspondantes des conditions d'utilisation du *Service en Ligne* conformément à la section « Modifications du présent *Contrat* » du présent *Contrat*.
- e) Les *Accès Sécurisés* sont confidentiels et propres au *Gestionnaire de Programme* concerné. La *Société* doit veiller à ce que les *Accès* ne soient pas partagés avec une quelconque autre personne ou conservés en un lieu non sécurisé accessible à une telle autre personne. *Nous* ne pourrions être tenus pour responsables d'une quelconque utilisation inappropriée du *Service en Ligne* par la *Société*, son (ses) *Gestionnaire(s) du Programme* ou une quelconque autre personne, non plus que de la divulgation d'*Informations Confidentielles* par *nous* si la *Société* n'a pas préservé la sécurité des *Accès Sécurisés*.
- f) *Nous* pouvons mettre fin à l'utilisation du *Service en Ligne*, la retirer, la modifier ou la suspendre à tout moment. Sauf si la sécurité l'exige ou en cas de circonstances indépendantes de *notre* volonté, ou en cas de fraude ou de non-respect par la *Société* des conditions d'utilisation du *Service en Ligne*, *nous* donnerons à la *Société* une notification préalable du retrait ou de la suspension par *nous* du *Service en Ligne* conformément à la clause « Modifications du présent *Contrat* » du présent *Contrat*.
- g) *Nous* ne pourrions être tenus pour responsables dans le cas où toute information fournie par le biais du *Service en Ligne* ne serait pas disponible ou ne s'afficherait pas correctement du fait d'une panne de systèmes, d'une interruption de fonctionnement des systèmes de communication, ou d'autres raisons indépendantes de *notre* volonté.
- h) Le fait que la *Société* n'ait pas accédé aux *Relevés* pour quelque raison que ce soit n'affectera en rien ses obligations aux termes de la clause « Paiement » du présent *Contrat*. Afin d'écartier toute ambiguïté, il est précisé que la *Société* a la responsabilité de *nous* contacter par d'autres moyens afin d'obtenir les informations pertinentes dans le cas où la *Société* ne pourrait pas accéder à des *Relevés*.
- 15. Débits en monnaie étrangère**
- a) Les *Débits* effectués par un *Titulaire* en devises autres que l'euro, seront convertis en euros. La conversion en euros sera effectuée à la date à laquelle le *Débit* est traité par American Express®, date qui dépend de celle à laquelle le *Débit* a été soumis à American Express® et qui ne coïncide pas nécessairement avec le jour du *Débit*. Si le *Débit* n'est pas effectué en

US Dollars, la conversion sera effectuée en passant par l'US Dollar, par une conversion du montant du *Débit* en US Dollars puis par une conversion du montant US Dollars en euros. Si le *Débit* est effectué en US Dollars, une seule conversion sera opérée en euros.

- b) A moins que la loi n'impose un taux particulier, la *Société* comprend et accepte que le système informatique de trésorerie d'American Express® utilise des taux de conversion basés sur les taux interbancaires qu'il sélectionne à partir de sources habituelles de la profession le jour ouvré précédant la date de traitement, augmentés d'une commission unique de 2 %. Si des *Débets* sont convertis par des tiers avant d'être soumis à American Express®, ces *Débets* seront convertis à des taux déterminés par ces tiers.
- c) Le taux de change de référence est fixé quotidiennement. La *Société* accepte que toutes modifications du taux de change de référence soient appliquées immédiatement et sans préavis. Veuillez noter que le taux appliqué n'est pas nécessairement le taux disponible à la date de la transaction du *Titulaire*, le taux applicable étant fonction de la date à laquelle le *Commerçant nous* soumet un *Débit*, qui peut ne pas être la date à laquelle le *Titulaire* autorise la transaction. Les fluctuations peuvent être significatives. Le taux de change de référence peut être consulté sur *notre* site *internet* (www.americanexpress.fr), la *Société* pouvant également *nous* contacter par téléphone ou par e-mail pour l'obtenir.

16. Paiement

- a) Tous les *Débets* apparaissant sur un *Relevé* doivent *nous* être payés en totalité en euros dans un délai allant jusqu'à vingt-huit jours (sauf accord spécifique) après la date de *Relevé* à la *Société* et/ou au *Titulaire*. Tout défaut de paiement à l'échéance ou paiement partiel constitue un manquement grave au présent *Contrat*.
- b) Les paiements seront portés au crédit du/ des *Compte(s)-Carte* concerné(s) après avoir été reçus, compensés et traités. Le délai dans lequel le paiement *nous* parvient et peut être compensé et traité dépend de la méthode de paiement, du système et du prestataire auxquels il est fait recours pour effectuer le paiement à *notre* profit. La *Société* doit prévoir le délai nécessaire pour *nous* permettre de recevoir, compenser et traiter les paiements au plus tard à la date d'échéance en prenant en compte les week-ends et les jours fériés, lors desquels il est possible que *nous* et/ ou l'établissement bancaire ou celui de la *Société* ne soient pas ouverts pour la réalisation des transactions.
- c) Tout paiement effectué dans une autre monnaie, si *nous* l'acceptons, sera converti par *nous* en euros. Ceci retardera l'inscription du crédit correspondant au *Compte-Carte* et pourra entraîner l'imputation de commissions de

conversion de devises.

- d) *Nous* pouvons, à *notre* gré, accepter un paiement tardif comme constituant un paiement en totalité ou paiement à titre de règlement d'un différend. Ce faisant, *nous* ne perdons pas l'un quelconque de *nos* droits au titre du présent *Contrat* ou de toute loi applicable ni ne consentons à une modification d'un tel droit.
- e) Des pénalités de retard s'appliqueront en cas de retard de paiement des *Débets*. Les pénalités de retard sont précisées dans les Conditions Générales des *Titulaires*, en cas de paiement individuel. Il est précisé pour écarter toute ambiguïté que la *Société* est responsable envers *nous* du paiement des pénalités de retard tout comme elle l'est à l'égard de tout autre *Débit* conformément à la clause « Responsabilité » du présent *Contrat*, en cas de paiement *Société*. *Nous* pouvons également, à *notre* entière discrétion, imputer directement à la *Société*, mensuellement à terme échu, des pénalités de retard sur tout montant non payé à échéance dont la *Société* est redevable envers *nous* aux termes du présent *Contrat*, les montants de pénalité étant les suivants :
- (i) Toute somme impayée dans les 32 jours suivant la date d'arrêt de compte sera majorée d'une pénalité forfaitaire de 1,5 % avec un minimum de 15 euros.
- (ii) A partir du 60^{ème} jour suivant la date d'arrêt de compte, une nouvelle pénalité de 3% sera appliquée par mois de retard sans que celle-ci puisse être inférieure à 30 euros et *nous* pourrions suspendre ou annuler votre droit d'utiliser la *Carte*. La remise en service d'une *Carte* annulée donnera lieu à un *Débit* de 150 euros sur votre compte.
- (iii) Si un *Compte-Carte* ou tout montant dont la *Société* est redevable envers *nous* aux termes du présent *Contrat* font l'objet d'une transmission de dossier à un prestataire de services de recouvrement tiers (qui pourra être un cabinet d'avocats), des frais de transmission de dossier seront ajoutés à la somme alors impayée. Les pénalités de retard seront dues avant comme après tout jugement dans la mesure de ce qui est permis par la loi applicable.
- f) *Nous* pourrions imputer soit au *Compte-Carte* soit directement à la *Société* un montant égal à 18,50 €, ou, si cet autre montant est plus élevé, au montant total des coûts encourus par *nous* au titre de tout chèque, prélèvement automatique ou autre moyen de paiement en *notre* faveur de tout montant aux termes du présent *Contrat* qui ne serait pas honoré en totalité, augmenté, le cas échéant, des frais de tout prestataire de services de recouvrement tiers (notamment tout cabinet d'avocat) engagé par *nous* pour obtenir le paiement de tout montant dont la *Société* serait redevable envers *nous* au titre du présent *Contrat*.

- g) *Nous* pouvons imputer à la *Société* les frais que *nous* engageons pour fournir tous biens ou services fournis à la *Société* ou à tout *Titulaire* qui n'entrent pas dans le champ d'application du présent *Contrat*.

17. Cartes de Remplacement

- a) Une *Carte* nouvelle ou de remplacement (« *Carte de Remplacement* ») peut être émise en faveur d'un *Titulaire* si la *Carte* est perdue, volée, endommagée, annulée, expirée, renouvelée ou convertie en *Carte* de type différent. La *Carte* peut également expirer ou être annulée, ou le *Compte-Carte* peut être suspendu sans qu'une *Carte de Remplacement* ne soit émise.
- b) *Nous* pouvons envoyer une *Carte de Remplacement* au *Titulaire* avant l'expiration de la *Carte* en cours de validité.
- c) *Nous* pouvons refuser sans préavis de renouveler toute *Carte* si la *Carte* n'a pas été utilisée pendant plus de douze (12) mois. Dans ce cas, le *Compte-Carte* ne sera pas automatiquement clôturé. Dans ces circonstances, la *Société* pourra demander l'émission d'une nouvelle *Carte* dans un délai de douze (12) mois à compter de l'expiration de la *Carte*. Si la *Société* ou le *Titulaire* ne demandent pas une nouvelle *Carte* dans ce délai, *nous* fermerons le *Compte-Carte* et le *Compte-Carte* cessera d'exister. Si *nous* procédons ainsi, *nous* en aviserons le *Titulaire*.

18. Annulation et résiliation

- a) *Nous* et la *Société* pouvons chacun résilier le présent *Contrat* en donnant un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie, étant précisé que *nous* serons toujours en droit de résilier le présent *Contrat* avec effet immédiat en cas de manquement significatif de la *Société* ou dans le cas où *nous* jugerions inacceptables les niveaux de fraude ou de risque de crédit sur toute *Carte*, sur l'ensemble des *Cartes* ou sur les *Comptes-Carte*.
- b) Si le présent *Contrat* est résilié pour quelque raison que ce soit, la *Société* devra *nous* payer immédiatement tous les *Débets* impayés et toutes autres sommes dont la *Société* est redevable envers *nous* au titre de tous les *Comptes-Carte* ou à tout autre titre dans le cadre du présent *Contrat*, notamment les *Débets* non facturés qui peuvent ne pas figurer sur le précédent *Relevé*. *Nous* ne fermerons les *Comptes-Carte* et le *Compte Société* que lorsque la *Société* aura réglé tous les montants dont elle est redevable envers *nous*. Tous les frais et commissions continueront à s'appliquer si un solde impayé subsiste sur un compte annulé.
- c) *Nous nous* réservons le droit, à *notre* entière discrétion, d'annuler ou de suspendre sans préavis à la *Société* toute *Carte* ou tout *Compte-Carte* conformément aux Conditions Générales des *Titulaires*.
- d) La *Société* sera tenue de *nous* indemniser et de *nous* garantir contre toutes actions, procédures, réclamations et demandes, découlant de tout retrait ou toute annulation

d'une *Carte* sollicitée par la *Société* ou se rapportant à toute réclamation à *notre* encontre liée à un tel retrait ou une telle annulation.

19. Confidentialité

- a) Chacune des deux parties s'engage pendant la durée du présent *Contrat* et après sa résiliation ou son annulation à préserver le caractère confidentiel de toutes les informations concernant les activités et clients de l'autre partie qui pourraient se trouver en la possession de l'une ou l'autre partie en conséquence du présent *Contrat* et la confidentialité des conditions auxquelles le *Programme* est fourni, y compris les stipulations du présent *Contrat* (« *Informations Confidentielles* »), et à ne dévoiler aucune *Information Confidentielle* à un tiers sauf dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du présent *Contrat*.
- b) Des informations relatives à l'utilisation des *Cartes* seront transmises confidentiellement aux *Partenaires* dans le but unique de leur permettre de gérer votre *Programme* et d'adapter notre action commerciale commune à vos besoins et pour permettre la participation de la *Société* au programme BlueBiz et celle des *Titulaires* au programme Multi Miles.
- c) *Nous* pouvons transmettre toute information que *nous* détenons au sujet de la *Société* ou du *Compte Société* à nos *Sociétés Affiliées* et détenteurs de droits de licence, y compris nos sous-traitants et fournisseurs et les leurs, dans le cadre du fonctionnement de *notre* réseau dans le monde.
- d) Les parties s'engagent à préserver le caractère confidentiel du présent *Contrat* et ne pourront communiquer tout ou partie de son contenu à une tierce partie sans le consentement préalable par écrit de l'autre partie, ou à moins qu'une telle communication soit exigée par l'ordre d'un tribunal, la loi ou la réglementation applicable ou une autorité de régulation ou de tutelle concernée.
- e) *Nous* nous réservons le droit de fournir des informations concernant le *Compte Société* ainsi que des historiques de paiement aux organismes habilités.

20. Protection des données

- a) Nonobstant les stipulations de confidentialité de la clause « Confidentialité » du présent *Contrat*, la *Société* comprend et accepte que *nous* puissions :
- (i) communiquer des informations concernant la *Société*, ses administrateurs, employés, collaborateurs indépendants, les *Gestionnaires de Programme* et les *Titulaires*, dans la mesure où cela est nécessaire à la gestion du *Programme*, aux systèmes informatiques de réservation, aux fournisseurs de biens et services, à nos *Partenaires* et à nos *Sociétés Affiliées* (et leurs

représentants désignés et détenteurs de droits de licence) et recevoir de telles informations de la part de ces parties pour *notre* gestion du *Programme* ;

- (ii) communiquer des informations concernant l'utilisation du *Programme* par la *Société* et ses administrateurs, employés, collaborateurs indépendants, *Gestionnaires de Programme* et *Titulaires*, à la banque de la *Société* ou aux autres fournisseurs de services de paiement ou systèmes de paiement choisis par la *Société* dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre la facturation et les paiements liés au *Programme* ;
- (iii) utiliser, traiter et analyser des informations sur la manière dont la *Société*, ses administrateurs, employés, collaborateurs indépendants, les *Gestionnaires de Programme* et les *Titulaires* utilisent le *Programme* afin de préparer des rapports d'analyse et de gestion susceptibles de permettre à la *Société* de maintenir des politiques et des procédures d'achats efficaces. Les informations utilisées pour établir ces rapports peuvent être obtenues auprès de sources spécifiques telles que des systèmes de réservation informatisés et d'autres fournisseurs de biens et services et auprès de nos représentants, détenteurs de droits de licence, agents et fournisseurs désignés et de ceux de nos *Sociétés Affiliées*. *Nous* avons recours à une technologie avancée et *notre* personnel se conforme à des pratiques clairement définies afin de veiller au traitement rapide, exact et confidentiel des données de la *Société* et de ses administrateurs, employés, collaborateurs indépendants, des *Gestionnaires de Programme* et des *Titulaires*. *Nous* traiterons ces rapports comme *Informations Confidentielles* de la *Société* aux termes de la clause « Confidentialité » du présent *Contrat* et *nous* nous réservons le droit de détruire toute copie que *nous* pourrions avoir de ces rapports à tout moment ;
- (iv) ne conserver les données concernant la *Société* et ses administrateurs, employés, collaborateurs indépendants, les *Gestionnaires de Programme* et les *Titulaires* que tant que cela est approprié pour les besoins du présent *Contrat* ou dans les conditions exigées par la loi applicable ; et
- (v) engager toutes les activités décrites ci-dessus tant à l'intérieur de l'Union Européenne (« UE ») qu'en dehors. Ces activités comprennent le traitement des données de la *Société* et de ses administrateurs, employés et collaborateurs indépendants, des *Gestionnaires de Programme* et des

Titulaires aux États-Unis d'Amérique et dans d'autres pays extérieurs à l'UE dans lesquels les lois sur la protection des données sont de moindre portée que celles qui s'appliquent dans l'UE. *Nous* déclarons que *nous* avons pris et *nous* engageons à prendre à l'avenir les mesures appropriées pour assurer que les données de la *Société* et de ses administrateurs, employés et collaborateurs indépendants, des *Gestionnaires de Programme* et des *Titulaires* bénéficient de la même protection à l'intérieur des États-Unis d'Amérique et des autres pays en dehors de l'UE que si ces données s'étaient trouvées à l'intérieur de l'UE.

- b) La *Société* est tenue d'obtenir le consentement sans équivoque et en connaissance de cause de tous les *Gestionnaires de Programme*, *Titulaires* et autres administrateurs, employés et collaborateurs indépendants à l'utilisation de leurs données personnelles tel que précisé ci-dessus sauf si ces personnes ont déjà donné directement leur consentement, par exemple en acceptant les Conditions Générales des *Titulaires*.

21. Déclarations, garanties et engagements

- a) La *Société* déclare, garantit et prend l'engagement que son utilisation du *Programme*, y compris de tout *Compte-Carte* et du *Service de Relevés Electroniques* ou du *Service en Ligne* et l'utilisation qui en est faite par tous les *Gestionnaires de Programme* et *Titulaires*, n'est pas et ne sera pas en contradiction avec les dispositions suivantes et n'entraînera aucune violation par la *Société* ou toute autre personne de ces dispositions :
- (i) les stipulations de tout autre accord auquel la *Société* est partie ;
- (ii) les règles, le règlement interne ou dispositions équivalentes de tout organisme ou association à laquelle la *Société* appartient ;
- (iii) les termes de tout permis ou licence émis au bénéfice de la *Société* ; non plus que
- (iv) les lois ou réglementations applicables.
- b) La *Société* déclare et garantit en outre qu'elle a reçu, examiné et compris les Conditions Générales des *Titulaires*, y compris tous les frais et charges et les montants susceptibles d'être encourus par les *Titulaires*.

22. Compensation

Si la *Société* est liée par une obligation envers *nous* ou envers l'une de nos *Sociétés Affiliées* en vertu d'un *Contrat* séparé, *nous* serons en droit de compenser un montant égal au montant de ladite obligation avec les montants dont la *Société* est redevable envers *nous* aux termes du présent *Contrat*.

23. Absence de renonciation

Tout manquement de *notre* part à exercer l'un de *nos* droits aux termes du présent *Contrat* ne vaudra pas renonciation à *nos* droits et ne *nous* empêchera pas d'exercer ces droits ultérieurement.

24. Indépendance des clauses

- a) Si une stipulation du présent *Contrat* est contraire à toute loi ou réglementation applicable, cette stipulation sera considérée comme modifiée ou supprimée de telle sorte qu'elle soit conforme à la loi ou à la réglementation applicable de la manière la plus proche de l'intention de la stipulation d'origine du *Contrat*.
- b) La *Société* reconnaît qu'elle n'est pas un particulier et reconnaît par ailleurs que l'ensemble des dispositions au sens de l'article 51 («3) de la Directive qui peuvent être écartées pour des personnes n'agissant pas dans un cadre professionnel, sont écartées.
- c) Les modifications apportées en vertu de la présente clause n'affecteront pas les obligations des parties aux termes du présent *Contrat* qui demeureront, telles que modifiées.

25. Cession de droits de recours

- a) Bien que *nous* n'ayons aucune obligation de le faire, si *nous* créditons un *Compte-Carte* en rapport avec une réclamation à l'encontre d'un tiers tel qu'un *Commerçant*, *nous* serons subrogés de plein droit dans les droits et recours dont dispose la *Société*, a préalablement disposé ou pourrait disposer à l'avenir à l'encontre de tout tiers, pour un montant égal au montant que *nous* avons porté au crédit du *Compte*.
- b) Lorsque *nous* aurons crédité ce *Compte*, la *Société* ne pourra plus faire valoir de réclamation à l'encontre de tout tiers ou chercher à obtenir un remboursement de la part d'un tiers pour ce qui est du montant que *nous* aurons crédité sur le *Compte*.
- c) La *Société* sera tenue de *nous* apporter son concours dans le cas où *nous* déciderions de poursuivre un tiers pour recouvrer le montant crédité. Ce concours comprendra la signature de tous documents et l'apport des informations que *nous* demanderions. Le fait que *nous* ayons crédité un *Compte-Carte* à une occasion ne *nous* obligera pas à le faire une nouvelle fois.

26. Cession du présent Contrat

- a) *Nous* sommes en droit de céder, transférer, sous-traiter ou vendre *nos* droits, avantages ou obligations aux termes du présent *Contrat* à tout moment au profit de l'une de *nos Sociétés Affiliées* ou d'une tierce partie non affiliée, ce à quoi la *Société* consent sans qu'il soit nécessaire que *nous* donnions notification à la *Société*.
- b) Si *nous* procédons à une telle cession, transfert, sous-traitance ou vente, ou avons l'intention d'y procéder, *nous* pourrions fournir à la tierce partie ou *Société*

Affiliée des données concernant la *Société* et le *Compte Société*, y compris des *Informations Confidentielles* relatives à la *Société*, au *Compte Société* ou au présent *Contrat*.

- c) La *Société* ne saurait céder ou transférer ni prétendre céder ou transférer ses droits ou obligations aux termes du présent *Contrat* ou tout droit portant sur le présent *Contrat*, sans avoir préalablement obtenu *notre* consentement par écrit, et toute tentative de cession, ou transfert en violation de la présente clause sera nulle et non avenue.

27. Tierces parties

Nous et la *Société* (ainsi que *nos* successeurs et ayants droit et ceux de la *Société*) serons liés par le présent *Contrat* et en recevrons le bénéfice. Toute personne n'étant pas partie au présent *Contrat* ne saurait disposer d'un quelconque droit aux termes de la loi en vigueur.

28. Modifications du présent Contrat

- a) *Nous* pouvons modifier les termes du présent *Contrat* à tout moment en donnant un préavis de trente (30) jours à la *Société*. *Nous* considérerons que la *Société* a accepté les changements notifiés si les *Titulaires* conservent ou utilisent leurs *Cartes* après ce délai.
- b) *Nous* pouvons modifier les Conditions Générales des *Titulaires* conformément à ce qui est stipulé dans ces conditions et *nous* aviserons la *Société* en conséquence. La *Société* demeurera responsable à l'égard de tous les *Débets* nonobstant de telles modifications conformément à la clause « Responsabilité » du présent *Contrat*.

29. Droit applicable et attribution de compétence

- a) Le présent *Contrat* est régi par les lois françaises et interprété conformément à ces lois. Les tribunaux de Paris auront compétence exclusive pour entendre tous différends découlant du présent *Contrat*.
- b) Les tribunaux français auront compétence exclusive pour entendre tous différends découlant du présent *Contrat* ou s'y rapportant, et chaque partie renonce à toute objection qu'elle pourrait avoir à tout moment au choix du lieu de toutes procédures engagées devant l'un desdits tribunaux et s'engage à ne pas faire valoir que de telles procédures ont été engagées dans un lieu incommode ou que le tribunal concerné n'a pas compétence à leur égard. Afin d'écartier toute ambiguïté, il est précisé que si la *Société* encourt une responsabilité au titre du présent *Contrat*, *nous* pouvons engager des procédures de recouvrement dans tout ressort dans lequel la *Société* ou un *Titulaire* sont présents ou résidents.

30. Impôts, taxes, droits et contrôle des changes

- a) La *Société* a la responsabilité de s'assurer de la conformité à toutes les réglementations

sur le contrôle des changes et autres lois et règlements applicables si ceux-ci s'appliquent à l'utilisation d'une *Carte* ou d'un *Compte-Carte* ou à toute transaction entre *nous* et la *Société* dans le cadre du présent *Contrat*.

- b) La *Société* est tenue de payer tous les impôts, taxes, droits ou autres montants imposés par la loi applicable en rapport avec tout *Débit* ou toute utilisation d'une *Carte* ou d'un *Compte-Carte*.

31. Intégralité de l'accord

- a) Les présentes conditions régissant le *Programme Carte Corporate Air France - American Express®* et le *Formulaire* constituent l'intégralité du *Contrat* entre *nous* et la *Société* au sujet du *Programme* et toutes déclarations, accords et ententes antérieurs sont exclus par les présentes.
- b) Dans le cas où le présent *Contrat* serait conclu en vertu d'un *Contrat-cadre* de plus large portée entre la *Société* (ou l'une de ses *Sociétés Affiliées*) et *nous* (ou l'une de *nos Sociétés Affiliées*) recouvrant l'émission de *Cartes Corporate American Express®* par *nous* ou par l'une de *nos Sociétés Affiliées* dans des pays autres que la France, le présent *Contrat* l'emportera, étant toutefois précisé que *nous* pouvons appliquer des conditions différentes de celles énoncées dans le présent *Contrat* dans la mesure où *nous* sommes engagés ou sommes autorisés à appliquer de telles conditions aux termes du *Contrat-cadre*.

32. Fidélisation

- a) La *Carte* permet à la *Société* de bénéficier du programme BlueBiz d'Air France (se référer aux Conditions Générales BlueBiz en vigueur).
- b) La *Carte* permet également à la *Société* de bénéficier d'un Bonus Annuel Carte Corporate
 - (i) Le Bonus Annuel La Carte Corporate est un bonus de Blue Credits BlueBiz attribué à la *Société* en fonction du volume annuel d'achats réalisé avec la *Carte* auprès d'Air France et KLM. Seront pris en compte pour le calcul du Bonus Annuel La Carte Corporate les vols portant un numéro de vol Air France et/ou un numéro de vol KLM, émis sur un numéro de billet Air France (057), et effectivement réalisés par les Voyageurs de la *Société*.
 - (ii) Le calcul du Bonus se fera sur le chiffre d'affaires réalisé auprès d'Air France sur une période de 12 mois. La prise en compte du chiffre d'affaires pour le calcul du Bonus commencera le 1er jour du mois suivant le mois de création de votre *Compte-Carte* et se terminera le dernier jour du 12ème mois (date anniversaire). Le bonus de Blue Credits sera calculé en fonction du barème en vigueur au moment du calcul, barème disponible sur les sites

internet : www.airfrance.fr ainsi que le site www.cartecorporate.com. Le barème du bonus pourra être modifié avec préavis.

- (iii) Le Bonus Annuel La Carte Corporate sera crédité sur le compte BlueBiz de la *Société* à partir du 4ème mois après la date anniversaire.
- (iv) Le Bonus sera crédité sur le compte BlueBiz de la *Société* par Air France et sera notifié sur le relevé BlueBiz par la mention « Bonus Annuel La Carte Corporate ».
- (v) La résiliation de votre Compte Carte Corporate Air France – American Express® entraînera l'arrêt automatique du Bonus Annuel La Carte Corporate et aucun versement de Blue Credits au titre du bonus, même au prorata, ne sera effectué.